

(A)

(N^o 411.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
des Finances, pour l'exercice 1850.**

(Voir les Nos 163 et 259 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1850, à la somme de dix millions sept cent quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt-dix francs (10,792,390 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 1^{er} juin 1849.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
(Signé) VERHAEGEN, aîné.

Les Secrétaires,
(Signés) CH. DE LUESEMANS.
ALP. VANDENPEEREBOOM.

Tableau du Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1850.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	710,250 »
2	— des fonctionnaires, employés et gens de services 468,050 »	472,050 »	»	
	Travail extraordinaire. 4,000 »			
3	Frais de tournées	7,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Service de la monnaie	17,200 »	»	
6	Magasin général des papiers.	153,500 »	»	
7	Rédaction de documents statistiques	19,500 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES.				
8	Traitement des directeurs	69,000 »	»	536,550 »
9	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs	17,550 »	»	
10	Caissier général de l'État.	250,000 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
11	Surveillance générale Traitements.	331,400 »	»	7,971,990 »
12	Service de la conservation du cadastre. Id.	304,700 »	»	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Traitements fixes	1,120,700 »	»	
14		Remises proportionnelles et indemnités.	1,585,000 »	
15	— des douanes et de la recherche maritime.	3,999,050 »	»	
16	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	47,900 »	»	
17	Honoraires fixes des avocats de l'administration	40,000 »	»	
18	Suppléments de traitements.	25,000 »	»	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	»	200,000 »	
<i>(Les crédits portés aux articles 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces).</i>				

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
20	Frais de bureau et de tournées.	46,640 »	»	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	282,600 »	»	
22	Police douanière.	5,000 »	»	
23	Matériel	140,000 »	»	
24	Construction d'un bâtiment pour le service de la douane dans la province de Limbourg	»	13,000 »	
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	31,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
26	Traitement du personnel de l'enregistrement	325,790 »	11,000 »	
27	— — du timbre	52,200 »	»	
28	— — du domaine.	92,710 »	»	
29	— — forestier.	241,900 »	»	
30	Remises des receveurs. — Frais de perception.	775,000 »	»	1,734,600
31	— des greffiers	46,000 »	»	
32	Matériel	55,000 »	»	
35	Frais de poursuites et d'instances.	50,000 »	»	
34	Dépenses du domaine.	85,000 »	»	
CHAPITRE V.				
PENSIONS ET SECOURS.				
	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	17,500 »		
55	Secours à des employés, veuves ou orphelins d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	25,000 »	»	25,000
		7,500 »		
CHAPITRE VI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,000 »	»	14,000
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. fr.		10,568,390 »	224,000 »	10,792,390